



FORMATION

Gérer les conflits : pouvoir disciplinaire de l'employeur

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise
- Directeur d'entreprise
- Responsable et membre du service ressources humaines
- Tout responsable et manager hiérarchique
- Maximum 5 personnes par entreprise

Type de formation	Domaine de formation	Pré-requis
Présentiel	Social et règles légales	Aucun
Lieu A convenir avec vous	Durée 1 journée	Tarif 1 600 € HT

OBJECTIFS

- Distinguer l'insuffisance professionnelle de la faute ;
- Connaître l'échelle des sanctions ;
- Distinguer la mise à pied disciplinaire de la mise à pied conservatoire ;
- Appréhender les différentes procédures de sanctions disciplinaires ;
- Cerner les particularités du licenciement ;
- Discerner les différentes catégories de salarié protégé ;
- Connaître les risques inhérents à la procédure disciplinaire.

PROGRAMME

Les enjeux de l'exercice du pouvoir disciplinaire

- Les fondements du pouvoir disciplinaire ;
- Les règles juridiques à respecter ;
- La mise en œuvre du pouvoir disciplinaire ;
- Les caractéristiques de la faute et de l'insuffisance professionnelle.

Exercer le pouvoir disciplinaire

- Utiliser la sanction appropriée :
 - L'appréciation de la proportionnalité de la sanction par rapport à la faute commise ;
 - La graduation des sanctions ;
 - Les sanctions interdites.
- Les différentes sanctions légales et conventionnelles :
 - Mise en garde ;
 - Mise à pied ;
 - Mutation/rétrogradation;
 - La rupture anticipée du CDD pour faute grave.

Anderlaine 82 rue de la petite eau 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

WWW.ANDERLAINE.COM

04.79.25.19.18 contact@anderlaine.com





FORMATION

Gérer les conflits : pouvoir disciplinaire de l'employeur

Les particularités du licenciement

- La notion de cause réelle et sérieuse ;
- La qualification du motif de licenciement : faute, faute grave, faute lourde ;
- La question du préavis ;
- Entretien préalable et notification de licenciement : les éléments obligatoires.

La procédure de sanction d'un salarié protégé

- Maternité;
- Paternité ;
- Accident de travail et maladie professionnelle ;
- L'autorisation administrative auprès de l'inspecteur du travail.

Les risques liés à la procédure disciplinaire

- Les comportements à risques ;
- Le rôle des représentants du personnel;
- Les délais de prescription devant une juridiction.

INTERVENANTS

Alissia ARSAC, Avocate en droit social - Associée Camille GERIN, Juriste en droit social Nathalie VERGRACHT, Juriste en droit social - Directrice de mission

PEDAGOGIE

- Formation individualisée tenant compte des besoins spécifiques de chaque entreprise;
- Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur avec une alternance entre les apports théoriques, des exercices et des échanges avec l'intervenant et les participants ;
- Remise aux participants du support et de ses annexes après la formation ou avant sur demande;
- Afin d'évaluer à chaud les acquis, un questionnaire d'auto-évaluation sera réalisé à la fin de la formation.

Ce plan de formation est donné à titre indicatif en termes de durée et de contenu. Il sera adapté en fonction des spécificités de l'entreprise et de la qualité des stagiaires.

Cette formation pourra le cas échéant, faire l'objet d'un perfectionnement.